

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DPE 55 Convention de partenariat entre la Ville de Paris, l'ENPC, l'INRA, Agro-Paris-Tech, le CEREMA et l'UPEC et ECOBIRD, pour le projet européen « LIFE-ADSORB » démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales de voirie dans le Bois de Boulogne.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le règlement (UE) n°1293/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DPE 33, en date du 11 juin 2018, par lequel le Conseil de Paris a autorisé Madame la Maire de Paris à signer une convention Ville de Paris - UE pour percevoir un financement européen "LIFE" en vue de la mise en œuvre d'un prototype de dépollution locale des eaux collectées par le déversoir d'orage Bugeaud lors des pluies dans un filtre planté de roseaux ;

Vu la convention de financement LIFE17 ENV/FR/000398 signée le 18 juin 2018 par la Maire de Paris avec l'Union européenne ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, lui proposant une convention de partenariat entre la Ville de Paris, l'ENPC, l'INRA, Agro-Paris-Tech, le CEREMA et l'UPEC et ECOBIRD, pour le projet européen « LIFE-ADSORB »

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 9 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention de partenariat avec l'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Agro-Paris-Tech Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement et la mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et l'Université Paris-Est Créteil et la société ECOBIRD, partenaires pour le projet européen « LIFE-ADSORB » démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales de voirie dans le Bois de Boulogne;

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe de l'assainissement des exercices 2018 à 2023.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO